

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'édition : 30.07.2025

Version : 1.0

Rubrique 1. Identificateur de la substance et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : TITRIVIN.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Etalonnage d'instruments d'analyse de vins - usage strictement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Chambre d'Agriculture de la Gironde - Pôle Viticulture-Œnologie

Adresse : 39 rue Michel Montaigne 33290 BLANQUEFORT - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 56 35 00 00

Email de contact : titravin@titravin.com

Web : www.titravin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59

Rubrique 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH.

Pas de propriété de perturbateurs endocriniens connue.

Rubrique 3. Composition / informations sur les composants

3.1. Mélange

Nos matériaux de référence sont obtenus à partir d'assemblages de vins et/ou de moûts de raisins. Ils ont la constitution de vins contenant plus ou moins d'alcool éthylique et de sucres. Le stabilisant utilisé est le dioxyde de soufre (SO₂) ajouté aux doses usuelles en œnologie. Des ajouts de substances exogènes (ex. : sucre, eau, vinaigre, alcool éthylique) peuvent être réalisés. De ce fait, ces matériaux de référence ne répondent pas à la définition légale du vin (règlement (CE) n°479/2008). Pour chaque lot, veuillez-vous référer au certificat de matériau de référence se trouvant sur notre site internet.

Rubrique 4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation : Non concerné.

Contact avec la peau : Rincer à l'eau. Aucun danger connu.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

Ingestion accidentelle : Rincer la bouche. Non toxique, consulter un médecin si besoin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus : Irritation oculaire.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, mousse, CO₂, poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers

Dégagement possible de CO, CO₂, vapeurs d'Ethanol.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipe de protection : appareil respiratoire autonome.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles

Eviter tout contact avec les yeux.

6.2. Précautions environnementales

Eviter le rejet dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes de nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Eliminer selon la réglementation locale.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Eviter l'exposition prolongée à l'air ou à la chaleur.

7.2. Stockage

Température : Entre 5 °C et 25 °C ou 15 °C et 25 °C (se référer au certificat).

A l'abri de la lumière et des sources de chaleur.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Contrôle de l'exposition

Ce produit contient de l'éthanol dilué (8 à 15 % vol.).

Aucune exposition significative attendue en conditions normales d'utilisation en laboratoire.

La VLEP de l'éthanol est donnée à titre indicatif :

- Ethanol : VLEP 8 h (France) = 1 000 ppm (1 880 mg/m³).

8.2. Protection individuelle

Aucune protection individuelle obligatoire requise dans les conditions normales d'utilisation en laboratoire.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés	Typiques au vin
Etat physique	Liquide
Odeur	Celle du vin
pH	2,9 - 4
Solubilité	Complètement miscible à l'eau
Point éclair	65 °C
Inflammabilité	Non auto-inflammable

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures > 25 °C.

Exposition prolongée à la lumière ou à l'air libre.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants (permanganates, nitrates).

Acides concentrés.

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion :

- Monoxyde de carbone (CO).
- Dioxyde de carbone (CO₂).

Rubrique 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger

Toxicité aiguë :

Le mélange n'est pas classé toxique par voie orale.

DL50 orale (éthanol pur) : 7 060 mg/kg (rat).

Remarque : Cette valeur est fournie à **titre informatif uniquement**. Elle concerne l'éthanol pur à forte concentration et **ne s'applique pas directement au TITRIVIN**, qui contient de l'éthanol dilué (~12,5 %) et ne présente pas de toxicité aiguë dans les conditions normales d'usage.

Irritation cutanée :

Pas d'effet irritant notable attendu.

Irritation oculaire :

Légère irritation possible en cas de contact prolongé.

Effets CMR :

Aucun composant classé CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique).

Rubrique 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Faible toxicité environnementale attendue en conditions normales.

Composants biodégradables (éthanol, acides organiques).

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : > 70 % (éthanol) - facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun risque significatif (log Kow éthanol : -0,3).

12.4. Mobilité dans le sol

Composants hydrosolubles à forte mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange **ne contient pas** de substances considérées PBT ou vPvB selon l'annexe XIII de REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant identifié comme perturbateur endocrinien à ce jour.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément à la réglementation locale.

Produit : dilution possible et évacuation avec les eaux usées en petites quantités.

Emballages : flacons et ampoules peuvent être éliminés comme déchet non dangereux.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classes de danger pour le transport

Produit **non classé dangereux** pour le transport (ADR/IMDG/IATA).

14.4. Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Eviter les températures extrêmes. Transporter dans des conteneurs bien fermés.

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78

Non concerné.

Rubrique 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législations particulières

Conforme aux règlements REACH (CE n° 1907/2006) et CLP (CE n° 1272/2008).

Produit non soumis à déclaration particulière.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation REACH requise pour les solutions étalons à usage analytique.

Rubrique 16. Autres informations

Produit destiné exclusivement à un **usage en laboratoire**.

Ne pas consommer - non adapté à la consommation humaine.

Abréviations :

- **CLP** : Classification, Labelling and Packaging.
- **REACH** : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- **PBT/vPvB** : Persistant, Bioaccumulable, Toxique / Très Persistant, Très Bioaccumulable.
- **DL50** : Dose létale médiane.